



demande unilatérale de divorce

Par **TIVILO**, le **16/08/2022** à **16:37**

Marié depuis 30 ans, mon épouse demande le divorce, avouant à moi même et aux enfants(2),avoir une relation amoureuse.

Après recherche cette relation a débuté il y a 10 ans et semble s'etre perpétuée "récemment" depuis plusieurs mois au minimum.

Mon épouse demande une gestion financière à l'amiable, car nous sommes mariés sous régime de la communauté.

Cette demande me semble inéquitable au regard du préjudice subit, surtout qu'elle engendrerait la vente de notre pavillon auquel nos enfants, majeurs mais y demeurant toujours, sont particulièrement attaché.

Quelle attitude ou démarche me conseillez vous?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022** à **17:23**

Bonjour

Vous évoquez dans doute le divorce pour faute.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10577#:~>).

Par **Visiteur**, le **16/08/2022** à **18:01**

Bonjour,

Consultez un avocat.

Selon les cas, il n'est pas obligatoire de vendre la maison, elle peut être attribuée par le juge, en échange d'une indemnité d'occupation par celui qui y réside.

Et l'adultère n'est plus un délit depuis longtemps.

Par **youris**, le **16/08/2022** à **18:01**

bonjour,

vous devez savoir que dans un divorce pour faute, l'époux(se) fautif(ve) peut demander et se voir attribuer une prestation compensatoire qui n'est attribué à un époux en fonction d'un éventuel préjudice mais uniquement s'il existe un changement important de son niveau de vie créé par le divorce.

la prestation est prévue et calculée en application des art. 270 et s. du code civil.

salutations